

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE DE SAINT-MARCEL



L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur son site internet.

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif. Il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes et doit permettre de :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

S'agissant de l'exercice 2025, la commune de Saint-Marcel dispose de trois budgets :

- le budget principal,
- le budget annexe de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Fontaines,
- le budget annexe de la production d'énergies renouvelables.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. Section de fonctionnement

I-1. Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement 2025 :	9 960 564,97 €
- Dépenses de fonctionnement 2025 :	8 622 867,35 €
+ Excédent 2024 reporté :	226 912,23 €
= Résultat de l'année 2025 :	1 564 609,85 €

I-2. Analyse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (8 622 867,35 €) regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, elles s'élèvent à 1 860 669,93 €, les plus significatives étant :

- L'énergie et l'électricité (article 60612) pour 454 K€ (237 K€ pour l'électricité et 217 K€ pour le gaz),
- Les achats de prestations de services (article 6042) pour 234 K€ (dont 143 K€ pour la fourniture de repas pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs, 60 K€ pour le Réservoir (atelier Chorale, spectacles, ...),
- Les fournitures de petit équipement (article 60632) pour 122 K€ qui intègrent 94 K€ de fournitures pour les Ateliers (matériels électriques, de plomberie, ...),
- La maintenance (article 6156) pour 113 K€ (maintenance chaudières, copieurs, vérification gaz, ...),
- Les honoraires (article 62268) pour 95 K€ (infogérance SYMEXO, mission d'accompagnement pour la taxe locale sur la publicité extérieure, audit RH pour la rémunération et le temps de travail, ...),
- Les dépenses autres (article 6168) pour 70 K€ pour les primes de contrats d'assurances,
- Les contrats de prestations de services (article 611) pour 47 K€ dont 41 K€ pour le Réservoir (spectacles pour Saint-Marcel en fête, contrats SSIAP, médiation culturelle pour les écoles, ...),
- Les frais de télécommunications (article 6262) pour 43 K€.

Les **dépenses de personnel** (chapitre 012) s'élèvent à 4 746 200,13 € en 2025. Elles étaient de 4 668 998 € en 2024.

Les **charges de gestion courante** (chapitre 65) regroupent les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 1 389 483,10 € parmi lesquelles :

- La contribution au SDIS (article 6553) pour 330 K€,
- La subvention de fonctionnement versée au CCAS (article 657363) pour 599 K€ et celles versées aux associations (article 65748) pour 107 K€,
- La contribution versée au SYDESL (article 65568) pour la maintenance de l'éclairage public, la dissimulation du réseau Télécom de la rue du Dr Jeannin, ... pour 145 K€.

Les **charges financières** (intérêts des emprunts) (chapitre 66) représentent 87 K€.

Les **opérations d'ordre entre sections** (dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement) représentent 478 K€.

I-3. Analyse des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 9 960 564,97 € en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les atténuations de charges,
- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'État et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services,
- Les revenus des immeubles communaux.

Les remboursements sur rémunérations du personnel (**atténuations de charges** – chapitre 013) représentent 90 K€.

Les **produits des services** (chapitre 70) qui totalisent 537 K€ intègrent, notamment, les redevances à caractère social pour 179 K€ (participations des usagers encaissées par l'Orange Bleue pour les accueils collectifs de mineurs et les ateliers comme le yoga, le club nature, ...) et à caractère périscolaire pour 209 K€ (restauration scolaire et garderies).

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) représentent 7,07 M€ et sont issus entre autres :

- Du produit de la fiscalité directe locale pour 3,6 M€ (taxes foncières sur les propriétés bâties (taux de 43,09 %) et non bâties (taux de 76,70 %) et taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux de 11,91 %)),
- De l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour 2,9 M€,
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 121 K€,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure pour 143 K€,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 192 K€ liée au marché immobilier.

Les **dotations et participations** (chapitre 74) sont de l'ordre de 2 M€ avec, notamment :

- Les participations de la CAF pour 303 K€ pour les activités et missions réalisées par l'Orange Bleue,
- Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxes foncières versées par l'État pour 1,436 M€.

La commune ne perçoit plus aucune dotation forfaitaire. Elle perçoit uniquement la dotation de solidarité rurale (103 K€).

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) (loyers, locations de salles, remboursements divers) totalisent 176 K€.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) s'élèvent à 23 K€ avec, notamment, le produit des cessions des immobilisations (vente de parcelles, de véhicules, ...).

A ces recettes, s'ajoute l'**excédent de fonctionnement** reporté qui s'élève à 227 K€.

I-4. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 860 670 €	Recettes des services	537 270 €
Dépenses de personnel	4 746 200 €	Impôts et taxes	7 071 561 €
Autres dépenses de gestion courante	1 389 483 €	Dotations et participations	1 978 272 €
Dépenses financières	86 756 €	Autres recettes de gestion courante	176 396 €
Dépenses spécifiques	836 €	Recettes spécifiques	23 306 €
Autres dépenses	61 275 €	Recettes financières	1 360 €
Total dépenses réelles	8 145 220 €	Autres recettes	89 611 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	477 647 €	Total recettes réelles	9 877 776 €
Total général	8 622 867 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	82 789 €
		Résultat antérieur reporté	226 912 €
		Total général	10 187 477 €

II. Section d'investissement

II-1. Résultat d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement 2025 :	2 122 431,59 €
- Dépenses d'investissement 2025 :	3 282 208,97 €
- Déficit 2024 reporté :	118 930,82 €
= Résultat de l'année 2025 :	- 1 278 708,20 €

II-2. Analyse des dépenses d'investissement

Ce sont les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. Elles s'élèvent à 3 282 208,97 € en 2025.

Les **études et acquisitions de logiciel** (chapitre 20) ont représenté une somme de 36,5 K€.

Les **subventions d'équipement versées** (chapitre 204) s'élèvent à 580 K€ et concernent le SYDESL pour le renouvellement des vétustes, l'enfouissement des réseaux de la rue du Docteur Jeannin et l'éclairage public des abords de la salle Jarreau.

Les **acquisitions** (chapitre 21) pour l'ensemble des services représentent 137 K€ (jeux pour enfants pour l'Insecty Parc, livres pour la bibliothèque, armoires à batteries pour les services techniques, panneaux de signalisation, matériel informatique, ...).

1,7 M€ (chapitre 23) ont été consacrés aux **travaux** dont :

- 880 K€ pour la voirie et la vidéoprotection : aménagement de la rue Fontaine Melon, déploiement de la phase 2 de la vidéoprotection, ...,
- 222 K€ pour les études relatives à la réhabilitation et l'extension de la Mairie,
- 80 K€ pour les études portant sur la réhabilitation, la rénovation thermique et l'extension du restaurant et de l'accueil périscolaire Jean Desbois.

Les **emprunts et dettes assimilées** (chapitre 16), c'est-à-dire le remboursement du capital de la dette, s'élèvent à 657 K€ en 2025.

La commune a contracté cinq emprunts dont quatre à taux fixe et un à taux variable auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de la Société Française de Financement Local.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 3 075 178 €.

A ces dépenses d'investissement, il convient d'ajouter le **déficit d'investissement** reporté pour 119 K€.

II-3. Analyse des recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 122 432 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles pour 1 603 840,98 € dont :
 - o Les subventions d'investissement reçues pour 143 K€,
 - o Le Fonds de Compensation pour la TVA pour 237 K€,
 - o La taxe d'aménagement pour 23 K€,
 - o L'excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1,2 K€.
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 518,5 K€.

II-4. Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	657 281 €	Subventions d'investissement reçues	143 292 €
Immobilisations incorporelles	36 553 €	Emprunts et dette	767 €
Subventions d'équipement versées	579 608 €	FCTVA et taxe d'aménagement	259 782 €
Immobilisations corporelles	137 404 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000 €
Immobilisations en cours (travaux)	1 732 630 €	Total recettes réelles	1 603 841 €
Autres dépenses	15 000 €		
Total dépenses réelles	3 158 476 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	123 732 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	518 590 €
Résultat antérieur reporté	118 930 €		
Total général	3 401 138 €	Total général	2 122 432 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES FONTAINES

I-1. Analyse du compte financier unique du budget annexe de la ZAC des Fontaines

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1,77 M€ dont 296 K€ de travaux (maîtrise d'œuvre et travaux de finition des rues Mandela, Orbize, Grosne et impasse du Grison), le reste correspondant à des opérations d'ordre (1,48 M€).

Les recettes totalisent un montant de 1,63 M€ dont 129 K€ de vente de terrains. Les opérations d'ordre s'élèvent à 1,51 M€.

En investissement, les dépenses s'établissent à 1,51 M€ qui ne correspondent qu'à des opérations d'ordre.

Les recettes s'élèvent à 1,48 M€ et ne sont composées que d'opérations d'ordre.

I-2. Vue d'ensemble du compte financier unique du budget annexe de la ZAC des Fontaines

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	295 711 €	Excédent antérieur reporté	1 300 500 €
Opérations d'ordre entre sections	1 476 811 €	Vente de terrains aménagés	129 202 €
Total	1 772 522 €	Opérations d'ordre entre sections	1 505 331 €
		Total	2 935 033 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	1 476 811 €	Opérations d'ordre entre sections	1 476 811 €
Opérations d'ordre entre sections	1 505 331 €	Total	1 476 811 €
Total	2 982 142 €		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

I-1. Analyse du compte financier unique du budget annexe de production d'énergies renouvelables

Ce budget annexe ayant été créé en 2025, il ne comporte que des crédits en investissement destinés à financer des études et aucun crédit en fonctionnement.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 10 K€ correspondant au financement d'une étude de faisabilité portant sur un projet d'autoconsommation collective photovoltaïque au sein du patrimoine communal.

Les recettes s'élèvent à 15 K€ et proviennent d'une avance remboursable versée par le budget principal de la commune.

I-2. Vue d'ensemble du compte financier unique du budget annexe de la ZAC des Fontaines

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations réelles	0 €	Opérations réelles	0 €
Opérations d'ordre entre sections	0 €	Opérations d'ordre entre sections	0 €
Total	0 €	Total	0 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Opérations réelles	10 000 €	Opérations réelles	15 000 €
Opérations d'ordre entre sections	0 €	Opérations d'ordre entre sections	0 €
Total	10 000 €	Total	15 000 €